Procès-Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du 5 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 25 mai 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire.

Sont présents :
Annie LESPINASSE, Patricia BEARZATTO, Jacques BLOT, Philippe CHERCHOULY, Daniel DESMAISON, Lucie MAILLET VERGNAUD, Florence MERILLAC, Fanny PARADE, Françoise PRUNIER PETIT, Alain SOUDEIX

Absent excusé :
Stéphane ARQUEMBOURG,

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Dany Demaison d'assurer le secrétariat de la séance, celui-ci acceptant cette mission.

Après avoir remercié les conseillers de leur participation, Mme le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. **Validation des procès-verbaux des précédents conseils municipaux**

2. **Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants (pour Saint-Aquilin : 1 titulaire et 3 suppléants)**

3. **Point sur l'avancée des commissions, notamment :**
 - **Commission « Développement durable & biodiversité »**
 - **Commission « Social & solidarité »**
 - **Commission « Vie locale, associations et communication »**
 -
4. **Questions diverses**
 - **Demandes de dérogation pour la rentrée scolaire 2026-2027**
 - **Compte rendu de la première conférence des maires du jeudi 28 mai 2026**
 - **Élection du Maire au conseil du Pays de l'Isle, sur proposition du Président de la CCIVS**

Point n°1 : Validation des procès-verbaux des précédents conseils municipaux

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont bien reçu les procès-verbaux des séances du 13/01/2026, du 10/04/2026 et du 28/04/2026 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune prise de parole n'étant demandé madame le maire demande au conseil de valider ces trois procès-verbaux qui sont approuvés à l'unanimité.

Point n°2 : Élection du délégué du conseil municipal et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Madame le Maire, Annie Lespinasse, informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection du délégué du conseil municipal et des trois délégués suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Saint-Aquilin, un délégué titulaire et trois délégués suppléants doivent être désignés.

Madame le Maire fait part de sa candidature au poste de déléguée titulaire. Après avoir demandé si d'autres conseillers souhaitaient se porter candidats, aucune autre candidature n'est enregistrée.

Concernant les postes de délégués suppléants, Madame le Maire sollicite les candidatures. Se déclarent candidats :

- Monsieur Philippe CHERCHOULY ;
- Madame Françoise Prunier Petit ;
- Madame Lucie Maillet Vergnaud.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le conseil décide de procéder aux élections à bulletin secret.

Conformément aux dispositions réglementaires, la présidence de séance est assurée par la doyenne de l'assemblée, Madame Annie Lespinasse.

Le bureau électoral est constitué comme suit :

- Présidente de séance : Madame Annie Lespinasse ;
- Scrutateurs : Madame Lucie Maillet Vergnaud et Madame Fanny Parade ;
- Assesseurs : Monsieur Jacques Blot et Monsieur Daniel Désmaison.

Élection du délégué titulaire

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Madame Annie Lespinasse : 10 voix.

Madame Annie Lespinasse est proclamée élue déléguée titulaire du conseil municipal pour les élections sénatoriales.

Élection des délégués suppléants

Il est ensuite procédé à l'élection des trois délégués suppléants, au scrutin secret et de manière individuelle.

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Philippe CHERCHOULY : 10 voix ;
- Madame Françoise Prunier Petit : 10 voix ;
- Madame Lucie Maillet Vergnaud : 10 voix.
-

Les trois candidats ayant obtenu le même nombre de suffrages, leur classement est établi conformément aux dispositions applicables, par ordre d'âge, du plus âgé au plus jeune.

Sont ainsi proclamés élus :

1. Monsieur Philippe CHERCHOULY, premier délégué suppléant ;

2. Madame Françoise Prunier Petit, deuxième déléguée suppléante ;
3. Madame Lucie Maillet Vergnaud, troisième déléguée suppléante.

Les résultats sont proclamés par la présidente de séance.

Le conseil municipal prend acte de ces résultats.

Point n° 3 : Point sur l'avancée des commissions

Commission « Développement durable et biodiversité »

Messieurs Jacques Blot et Alain SOUDEIX, membres de la commission, présentent un diaporama exposant les objectifs et les axes de travail retenus par la commission.

Les réflexions portent notamment sur les thématiques de la biodiversité, de l'agriculture et de la gestion forestière. Un projet concernant un secteur forestier situé à proximité du dolmen de Pierre Brune, monument classé au titre des Monuments historiques, est présenté à l'assemblée.

Afin d'associer la population à cette réflexion, la commission propose l'organisation d'une réunion publique au mois de septembre sur le thème de la forêt et de sa gestion. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. La date retenue est le 5 septembre.

Commission « Social et solidarité »

Mesdames Patricia Bearzatto et Florence Mérillac présentent les actions déjà engagées par la commission.

Dans le cadre de ses missions, la commission a pris contact avec l'ASPT, ce qui a permis l'organisation d'une journée à destination des seniors sur le thème du sommeil. Cette animation, basée sur des activités ludiques et participatives, a rencontré un accueil favorable.

Par ailleurs, des échanges ont été engagés avec la Communauté de communes afin d'étudier la mise en place de solutions de mobilité à l'échelle du territoire.

Les membres de la commission souhaitent également se rapprocher des associations qui participent à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année. L'objectif serait d'associer davantage les seniors à la réalisation des décorations de Noël, en complément des actions déjà menées par le tissu associatif local.

Commission « Vie locale, associations et communication »

Mesdames Lucie Maillet Vergnaud et François Prunier Petit font part des difficultés rencontrées pour assurer chaque mois la publication de *L'Aquilinoise* en y intégrant des articles de fond.

Madame le Maire rappelle que l'objectif initial était de proposer, en début de chaque mois, un document A4 recto verso, principalement consacré à l'annonce et à la valorisation des animations et événements à venir sur la commune.

Elle propose donc de revenir à cette formule, en faisant de *L'Aquilinoise* un support de communication destiné à centraliser l'ensemble des manifestations et informations mensuelles, quels qu'en soient les domaines.

Le bulletin municipal semestriel viendrait compléter ce dispositif de communication. Celui-ci paraîtrait deux fois par an, en juillet et en janvier, et permettrait de présenter plus en détail les actions réalisées et les projets municipaux.

À cette occasion, il est demandé à chaque vice-président de commission de transmettre, avant le 26 juin, un article d'environ un quart de page A4 présentant soit les actions déjà réalisées par sa commission, soit les projets envisagés pour l'année 2026.

À l'issue d'un échange riche en propositions et en idées, il est également décidé de solliciter les associations de la commune afin qu'elles contribuent à l'élaboration du bulletin municipal.

Point n° 4 ; Questions diverses

Demande de dérogation scolaire pour la rentrée 2026-2027

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de dérogation scolaire a été déposée pour la scolarisation d'un enfant domicilié à Saint-Aquilin dans une école du RPI des Hauts de Dronne, située à Douchapt.

Elle rappelle l'importance du maintien des effectifs scolaires pour l'avenir du RPI et plus largement pour l'attractivité de la commune. Elle souligne que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026-2027 font apparaître une baisse du nombre d'élèves, situation susceptible de fragiliser l'organisation scolaire et le maintien des classes.

Madame le Maire précise également que la dérogation accordée à un membre de la fratrie en 2020 ne constitue pas un droit acquis et que chaque demande doit être examinée individuellement. Elle indique que la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord, compétente en matière scolaire, a émis un avis défavorable à cette demande.

Avant de prendre sa décision, Madame le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à s'exprimer sur ce dossier. Plusieurs échanges ont lieu au sein de l'assemblée concernant l'intérêt général, le maintien des effectifs du RPI et les conséquences éventuelles d'une telle dérogation.

Au regard des éléments présentés et des échanges intervenus au sein du conseil municipal, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a décidé de ne pas accorder la dérogation sollicitée.

◦ Compte rendu de la première conférence des maires du jeudi 28 mai 2026

Madame le Maire présente un compte rendu succinct de la première conférence des maires du mandat. Elle indique que les échanges se sont déroulés dans un climat constructif et serein, malgré un contexte financier toujours contraint pour la Communauté de communes.

Elle informe le conseil que plusieurs pistes de travail ont été évoquées afin de rétablir l'équilibre financier de l'intercommunalité. Parmi celles-ci figure la suppression progressive de la dotation de solidarité versée aux communes membres.

Madame le Maire rappelle qu'au début de son premier mandat, en 2020, cette dotation s'élevait à 20 000 €. Elle a ensuite fait l'objet de plusieurs diminutions successives. En 2025, les communes ont accepté de renoncer à la moitié de cette somme afin de contribuer au financement de la navette

ferroviaire. Aujourd'hui, il est proposé de réduire cette dotation à 5 000 € en 2026 avant sa suppression totale à compter de 2027.

Deux autres sujets importants ont également été évoqués :

- l'actualisation des attributions de compensation (AC) ;
- la révision des modalités de prise en charge financière des agents mis à disposition ou pris en charge par la Communauté de communes.

Madame le Maire précise que des commissions de travail seront prochainement mises en place afin d'étudier ces différents dossiers et de formuler des propositions qui seront ensuite soumises aux communes membres.

◦ **Élection du Maire au conseil du Pays de l'Isle, sur proposition du Président de la CCIVS.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Michel Magne, Président de la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord (CCIVS), a proposé sa candidature pour représenter l'intercommunalité au sein du Pays de l'Isle.

À l'issue des élections organisées par le Pays de l'Isle, Madame le Maire a été élue vice-présidente de cette instance au titre de la CCIVS.

Le conseil municipal prend acte de cette désignation.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et la qualité des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

◦

MAIRIE de SAINT-AQUILIN (Dordogne) R.F.